

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W21-611664

85301

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7082

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

FARIS TAOUFIK

Date de naissance :

07-02-1958

Adresse :

Ras chabab zone D imb 13 N° 3 Ain Seba Casab

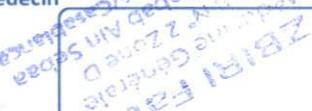
Tél. : 06 68 385526

Total des frais engagés : 1592,40 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Sitka 07 Choum

Age :

Nom et prénom du malade :

ACC

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

cardi myal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

malen kark

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

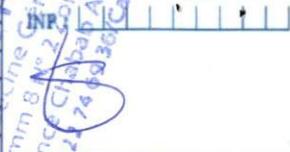
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 22/09/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1/1/2021	1	1	150.00	INPE : 

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
INPE : 05 22 73 12 11 Ain Sébaa CASABLANCA Tél: 05 22 73 12 11	31/08/21	142.40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
INPE : 05 22 73 12 11 Ain Sébaa CASABLANCA Tél: 05 22 73 12 11	01/09/21	62 M Plaque	13.00

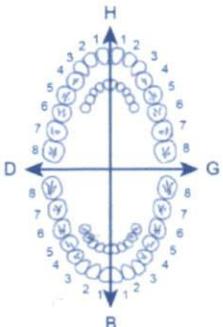
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : 
				

COEFFICIENT DES TRAVAUX 

MONTANTS DES SOINS 

DEBUT D'EXECUTION 

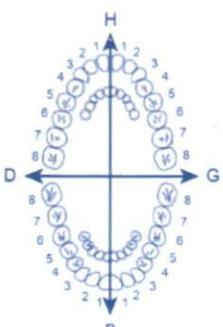
FIN D'EXECUTION 

COEFFICIENT DES TRAVAUX 

MONTANTS DES SOINS 

DATE DU DEVIS 

DATE DE L'EXECUTION 

O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE									
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412 00000000</td> <td>21433552 00000000</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000 35533411</td> <td>00000000 11433553</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	H	25533412 00000000	21433552 00000000	D	00000000 35533411	00000000 11433553	B		
H	25533412 00000000	21433552 00000000								
D	00000000 35533411	00000000 11433553								
B										
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession									

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. ZBIIRI FATIMA

Médecine Générale

ÉCHOGRAPHIE



الدكتورة ازبيري فاطمة

الطب العام

الفحص بالصدى



81.08.604

Atika - Ait Chammou

69.00

Just now effec
100%
100%

37.7°

- Deps

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%



EW9256
09/2025
P.P.V:37DH70

Imm.
Residence Chabab Groupe C
USM 05 22 74 69 36
Ain Sebaa
Casablanca

PHARMACE ATHY
N 7 Lot Chabab Groupe C
Ain Sebaa CASABLANCA
INPE : 092067115
Tel : 05 22 74 69 36

Résidence Chabab Imm 8, N° 2, Zone D, Ain Sebaa-Casablanca - Tel 05 22 74 69 36

KARDEGIC® 160 mg

Acétylsalicylate de DL-Lysine
poudre pour solution buvable en sachet-dose

SANOFI

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

a) DENOMINATION

KARDEGIC 160 mg, poudre pour solution buvable.

b) COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

ACETYLSALICYLATE DE DL-LYSINE 288 mg (quantité correspondante en acide acétylsalicylique : 160 mg).

Excipients : Glycocolle, arôme mandarine, glycyrrhizinate d'ammonium.

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution buvable; Sachet-dose ; boîte de 30.

d) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTI-THROMBOTIQUE/INHIBITEURS DE L'AGGREGATION PLAQUETTAIRE, HEPARINE EXCLUE.

2. DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT ?

(Indications)

Ce médicament contient de l'aspirine, mais ce dosage est plus particulièrement destiné au traitement de certaines affections du cœur ou des vaisseaux, seul ou associé aux autres traitements prescrits par votre médecin.

Il ne devra pas être entrepris sans l'avis de celui-ci, seul juge de l'établissement et de la conduite de ce traitement.

3. ATTENTION

a) DANS QUELS CAS NE PAS UTILISER CE MEDICAMENT ? (Contre-indications)

Ce médicament NE DOIT PAS :

- En cas d'ulcère de l'estomac

En cas d'allergie connue à l'

non stéroïdiens (telle qu'éru

de maladie hémorragique, •

par le méthotrexate, ou par les anticoagulants oraux (lorsque l'aspirine est prescrite à fortes doses ($>3\text{g/j}$), • En dehors

d'utilisations extrêmement limitées, et qui justifient une surveillance spécialisée, tout médicament à base d'aspirine est CONTRE-INDIQUE à partir du 6ème mois de la grossesse (cf. Grossesse et Allaitement).

Ce médicament NE DOIT GENERALEMENT PAS être utilisé sauf avis contraire de votre médecin, en cas de : - goutte, - règles ou saignements gynécologiques anormaux, - traitement concomitant par les anticoagulants oraux (notamment lorsque l'aspirine est prescrite à faibles doses) ou par l'héparine, les uricosuriques, ou d'autres anti-inflammatoires (notamment lorsque l'aspirine est prescrite à des doses $> 3\text{g/j}$) (cf. rubrique Interactions médicamenteuses et autres interactions). L'allaitement est déconseillé pendant le traitement (cf. Grossesse et Allaitement).

b) PRECAUTIONS D'EMPLOI

Il est important de signaler à votre médecin certains problèmes de santé ou situations : - maladie des reins, - asthme, - antécédent d'ulcère de l'estomac ou du duodénum, ou d'hémorragies digestives, hypertension artérielle, - diabète, - port de stérilet.

L'aspirine augmente les risques hémorragiques et ceci dès les très faibles doses et même lorsque la prise date de plusieurs jours. Prévenir votre médecin traitant, le chirurgien, l'anesthésiste ou simplement votre dentiste au cas où un geste chirurgical, même mineur, est envisagé.

Ce médicament ne contenant pas de sodium (sel), il peut être administré en cas de régime désodé ou hyposodé.

3) INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS

POUR D'EVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MEDICAMENTS IL FAUT SIGNALER SYSTEMATIQUEMENT TOUT LE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE

ARMACIEN notamment si vous prenez des anticoagulants oraux (notamment lorsque l'aspirine est prescrite à faibles doses) ou un traitement par l'héparine, des uricosuriques ou d'autres anti-inflammatoires (notamment lorsque l'aspirine est prescrite à des doses $> 3\text{g/j}$).

LOT : 212004
PER : 30/2022

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30

P.P.V : 35DH70



118001 081189

Conseilement concomitant

Dr. ZBIRI FATIMA

Médecine Générale

ECHOGRAPHIE



الدكتورة ازبيري فاطمة

الطب العام

الفحص بالصدى

31-08-2004

Dr.

Dr. Dr. MD
Chmene

Dr. Dr. Dr. Dr. Dr.

TO N - Hmeid

RADIOLOGIE CASA NORD
Dr. Nabil Mohamed Rachid
11/12 Bd Mohamed Al BAAMRAN
Alg. Sétif-Casablanca
Tél: 0522 44325 /Fax: 0522 754524

Dr. ZBIRI Fatima
Médecine Générale
Imm 8 Avenue 20 Novembre
Résidence Chaba
USM 05 22 74 89 34



Dr NCIRI Mohamed Rachid

Spécialiste en imagerie médicale

Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux

الدكتور النصيري محمد رشيد
اختصاصي في الفحص بالأشعة
خريج كلية الطب ببوردو

SCANNER MULTI BARRETTES-IRM-DENTASCANNE-PANORAMIQUE DENTAIRE-RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE-ÉCHOGRAPHIE DOPPLER-MAMMOGRAPHIE

FACTURE N°02420/2021

Casablanca, le 01/09/2021

Nom patient : **AIT LHOUSSAINE ATIKA**

Examen(s) réalisé(s) :

TDM THORACIQUE

Montant : **mille trois cents (1300 DH)**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME
DE :
MILLE TROIS CENTS DH

REGLEMENT : ESPECES

RADILOGIE CASA NORD
Dr NCIRI Mohamed Rachid
11/12 Bd Mohamed Al Baamrani
Ain Sebaâ Casablanca
Tel: 0522 75 45 25 - Fax: 0522 75 45 24



Dr NCIRI Mohamed Rachid

Spécialiste en imagerie médicale

Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux

الدكتور النصيري محمد رشيد
اختصاصي في الفحص بالأشعة
خريج كلية الطب ببوردو

SCANNER MULTI BARRETTES-IRM-DENTASCANNE-PANORAMIQUE DENTAIRE-RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE-ÉCHOGRAPHIE DOPPLER-MAMMOGRAPHIE

Casablanca , le 01/09/2021

PATIENT : AIT LHOUSSAINE ATIKA

MEDECIN TRAITANT : DR.ZBIRI FATIMA

EXAMEN(S) REALISE(S) :

TDM THORACIQUE :

Technique :

Examen réalisé en acquisition hélicoïdale sans injection de PDC.

Résultat :

- Le parenchyme pulmonaire est de densité homogène sans lésion nodulaire ou diffuse.
- En fenêtre médiastinale, il n'est pas mis en évidence de masse ou d'adénopathie.
- Aspect morphologique normal de la plèvre et de la paroi thoracique.

CONCLUSION :

TDM thoracique sans anomalie appréciable

RADILOGIE CASA NORD
Dr NCIRI Mohamed Al Sebaâ
11/12 Bd Mohamed Al Sebaâ
Ain Sebaâ Casablanca
Tél: 0522754525 Fax: 0522754524
DR.NCIRI